Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La RQTH : comment faire reconnaitre mon handicap

Pour être informées de leurs droits et accompagnées dans leurs démarches, les personnes handicapées doivent contacter la **maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) la plus proche de leur domicile. La **MDPH** a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences. Vous pouvez prendre contact avec la MDPH de votre département.

La **compatibilité du handicap** avec la **fonction à exercer** fait l'objet d'une **demande auprès d'un médecin** agréé dans chaque département par le Préfet.
L'inscription aux concours se fait soit :

- auprès du **Centre National de la Fonction Publique Territoriale**, pour les concours relevant de sa compétence ;
- auprès du **Centre de gestion de la fonction publique territoriale**, pour les concours ressortant de sa compétence ;
- auprès des **collectivités non affiliées** aux centres de gestion.

Le recrutement direct passe par une recherche personnelle des candidats auprès des collectivités susceptibles de les intéresser.

Des offres d'emplois peuvent être consultées sur les différents sites des cdg de la région.

URL Source

https://www.cdg-aura.fr/menu/rqth-comment-faire-reconnaitre-mon-handicap